

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 413

Artikel: Police : les complexes de Kurt Furgler
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Police: les complexes de Kurt Furgler

La PMI est morte, vive la PFS ! L'idée d'une police mobile intercantonale, née à la fin des années soixante, n'a connu de concrétisation à la suite, notamment, du vote négatif de Genève, principal demandeur. On est en 1970.

Kurt Furgler, le nouveau chef du Département fédéral de justice et police, ne veut pourtant pas en rester là. Et son dynamisme bien connu va trouver à s'exercer également dans le domaine de la sécurité ! Il court les conférences internationales où l'on traite de lutte contre le terrorisme et signe, au début de cette année, une convention européenne sur le sujet.

Mais Kurt Furgler ne reste pas non plus inactif à l'intérieur. Le Conseil fédéral lui semble singulièrement démuné en matière de police : pour accomplir les tâches de sécurité que lui impose la Constitution, le Gouvernement devrait passer par les Cantons ou requérir l'armée... Or les chefs militaires ont fait connaître à plusieurs reprises leurs réticences à ce que l'armée soit utilisée pour des tâches de maintien de l'ordre. Le haut commandement ne veut pas se salir les mains, et jusqu'à nouvel ordre, l'ennemi doit venir de l'extérieur.

Fin 1976, le Conseil fédéral consulte les Cantons. Le projet : la mise à disposition de la Confédération, en cas de besoin, de contingents cantonaux formés et équipés par Berne et encadrés par deux cents policiers fédéraux.

Les objectifs avoués : protéger les représentations diplomatiques, les conférences internationales, les chefs d'Etat étrangers, les magistrats helvétiques, les passagers des avions suisses.

Les Cantons se déclarent favorables au projet. Appâtés par les subsides fédéraux, ils ont laissé au vestiaire leur susceptibilité en matière de souveraineté. Le Parlement pourrait adopter cette année encore la nouvelle loi sur la Police fédérale de sécurité.

Les motifs avancés par le Département fédéral de justice et police à l'appui de son projet sont déri-

soires. Le besoin de protection des ambassades et des organisations internationales ne justifie pas la présence permanente de deux cents super-flics et l'entraînement particulier de plusieurs centaines, voire milliers de policiers cantonaux. Pas plus que la surveillance des avions de ligne !

Parmi d'autres défauts majeurs de l'entreprise, on voit d'autre part pointer la surenchère en matière de sécurité et de répression : cette élite policière, entraînée et équipée aux frais de Berne ne manquera pas de susciter des envies au sein des polices existantes, envies qui devront alors être satisfaites sur les budgets cantonaux réservés à cet effet. Et que dire du contrôle cantonal sur la mobilisation de ces effectifs spécialement entraînés ? On ne saurait admettre que ces derniers soient envoyés faire leur travail simplement sur l'ordre de leur commandement centralisé dans la Berne fédérale.

Ceci dit, il est vrai qu'au total les effectifs de

sécurité en Suisse sont plus faibles que dans beaucoup d'autres pays. Et c'est tant mieux. Nous n'avons pas à faire un complexe d'infériorité dans ce domaine. Les événements étrangers montrent clairement que ce sont le plus souvent les polices de choc qui créent la violence, et non l'inverse. Les événements de Moutier aussi : quand les grenadiers bernois n'interviennent pas, tout se passe dans le calme (et ne parlons pas de l'effet de dissuasion des forces intercantionales !) A Kaiser-augst, l'absence d'intervention de la force publique a permis que des désordres sérieux soient évités. Alors qu'à Gösigen, la semaine dernière... Que cherche alors Kurt Furgler ? A empêcher toute expression de mécontentement qui prendrait trop d'ampleur ? A criminaliser les manifestations d'opposition qui débordent le cadre offert par les institutions ?

En 1934, le peuple avait repoussé une loi sur la protection de l'ordre public que ne justifiait pas la situation du moment. Le conseiller fédéral Haerberlin avait alors démissionné.

DANS LES KIOSQUES

Cinquante numéros

Cinquante numéros : c'est l'âge, respectable pour un trimestriel, du Bulletin de la section suisse de l'Internationale des résistants à la guerre, intitulé plus simplement « Le Résistant à la guerre » (case postale 2721, 8023 Zurich), et qui paraît, à chaque livraison, en français pour une part, en allemand et en italien pour le reste du journal.

Dans chaque numéro, des nouvelles des procès d'objecteurs de conscience en Suisse, si c'est possible un approfondissement des doctrines non violentes, et des nouvelles des « luttes » engagées, particulièrement sur le front nucléaire.

Dans le numéro de juillet 1977, à noter, par exemple, une page consacrée à la « militarisation du pouvoir en Amérique latine », un bilan

des suites parlementaires de l'initiative de Münchenstein (« Service civil : c'est raté... ») et une note sur le boycott de la justice militaire (« Une tactique qui fait école en Suisse romande »).

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un reportage sur l'architecture aux Etats-Unis, des bases pour comprendre notre architecture helvétique et pour apprécier une évolution esthétique qui a des retombées importantes de ce côté-ci de l'Atlantique.

Dans le même numéro du quotidien zurichois, une étude sur le système de notation des élèves, intitulée : « Ecole - Notes - Maîtres », menée par Hans Manz, professeur à Erlenbach.

— Dans le supplément hebdomadaire de la « Basler Zeitung », sept pages (photographies et textes) consacrées aux jardins, à la fois comme expression artistique et comme nécessité économique.